

TERNAY

## Orientations budgétaires : la taxe foncière augmentera

De notre correspondant, Patrick URBAN



*Mattia Scotti s'est fixé l'objectif de dégager un excédent budgétaire conséquent pour pouvoir investir. Photo Progrès /Patrick URBAN*

La séance du conseil municipal de mardi a fait l'objet d'un débat d'orientations budgétaires pour 2023. Après que le maire, Mattia Scotti et son adjoint aux finances Roberto Poloni ont présenté dans leurs grandes lignes les bilans de fonctionnement et d'investissement 2022, il est apparu que pour l'exercice 2022, la commune ne dégagera aucun excédent. De multiples raisons à cet état de fait avec l'embauche nécessaire de plusieurs employés communaux, l'augmentation du point d'indice, la baisse des dotations de l'état, la hausse de la péréquation (DFPIC), un contexte économique tendu. Le maire confirmait ce qu'il avait déjà annoncé lors de la cérémonie des vœux. « Nous avons fait le choix de préserver les actions locales malgré les fortes contraintes budgétaires. Mais dans un contexte trouble avec le spectre d'une inflation qui s'installe, avec le prix du gaz et de l'électricité qui s'envole (plus de 100 000 euros en 2023), nous sommes dans l'obligation d'augmenter le taux de prélèvement de la taxe foncière, puisque c'est le seul levier de fiscalité locale que nous pouvons désormais activer. » Le maire annonçait encore la tenue de deux commissions préparatoires avec les élus en février avant le vote du

budget le 21 mars prochain, pour décider du nouveau taux de la taxe foncière mais aussi la mise en œuvre d'un plan de baisse des dépenses de fonctionnement, la révision des contrats, l'optimisation de la sous-traitance et le renforcement de la mutualisation avec Communay.

## • Au fil des dossiers

- ▶ La commune apporte sa garantie financière à l'OPAC pour l'opération immobilière 1 montée des Brosses, avec à la clef l'assurance de disposer de 20 % de logements destinés aux Ternaysards.
- ▶ Les élus ont validé à l'unanimité les éléments justifiant la procédure de modification n° 4 du PLU de la commune pour la réalisation notamment du nouveau centre des commerces.
- ▶ Une parcelle de 34 m<sup>2</sup> chemin du Colombier a été acquise par la commune pour un montant de 6 800 € et qui servira de boucle de retournement pour cette impasse.
- ▶ Qualité de l'air : Stéphane Bosserr est le nouveau représentant communal à l'ATMO Rhône Alpes en remplacement d'Alain Rouchon.
- ▶ Une convention va être passée avec le CDG69 pour une mission d'archivage au 1<sup>er</sup> trimestre 2023. Délibération validée moins deux voix contre.